

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/085/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association ACAL Saint-Barnabé pour
la réalisation de leur programme d'actions 2022 - Approbation de la convention.**

22-38661-DDEE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Dans ce cadre et afin de rendre attractifs leurs secteurs de chalandise, les associations de commerçants organisent tout au long de l'année des animations festives destinées à rendre le parcours client agréable et dynamique.

Ainsi, le présent rapport propose l'attribution de subventions à l'association de commerçants du noyaux villageois : ACAL Saint-Barnabé, ayant proposé un programme d'actions.

ACAL Saint-Barnabé : Créée en 1997, l'association des commerçants et artisans de Saint Barnabé (13012) regroupe 52 adhérents. Elle a pour objet de développer l'animation commerciale de ce quartier, de promouvoir le commerce de proximité dans ce noyau villageois et de représenter ses adhérents auprès des différents acteurs institutionnels.

L'association souhaite proposer :

- Un programme d'animations et d'illuminations lors des fêtes de fin d'année

Le coût prévisionnel de ce programme d'actions est de 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros) à l'ACAL Saint-Barnabé pour la réalisation de ce programme (EX020825).

Il est proposé d'approuver la convention entre la Ville de Marseille et l'association précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 10 000 Euros (dix mille Euros) à l'association de notre secteur « ACAL Saint-Barnabé » pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association subventionnée de notre secteur.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2022 sur les crédits gérés par le service commerce - code 40403, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 - action 19172664.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**